



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 23.6.2026
C(2026) 4557 final

Madame la Présidente,

La Commission tient à remercier l'Assemblée nationale pour son avis d'initiative sur la réforme du Fonds social européen plus (FSE+).

La Commission prend note de l'appel de l'Assemblée nationale à maintenir le soutien à l'aide alimentaire dans le cadre des plans de partenariat national et régional (PPNR).

La Commission rappelle que le FSE+ constitue le principal instrument de l'Union européenne pour promouvoir l'emploi, l'inclusion sociale et la réduction de la privation matérielle. Les propositions de la Commission pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) tiennent compte du contexte actuel, marqué par l'instabilité géopolitique, les pressions inflationnistes et l'accroissement de la vulnérabilité sociale. La Commission reconnaît pleinement le rôle essentiel joué par l'aide alimentaire et par les mesures d'accompagnement dans le renforcement de la cohésion sociale, la lutte contre la pauvreté et la sauvegarde de la dignité des personnes les plus vulnérables dans l'ensemble de l'Union européenne.

Dans le prochain CFP, les plans de partenariat national et régional proposés renforceront les synergies entre les politiques actuelles afin de soutenir les priorités européennes, au bénéfice de la cohésion économique, sociale et territoriale. Grâce à une enveloppe de 865 milliards d'EUR (dont 50 milliards d'EUR provenant du Fonds social pour le climat), ces plans garantiront la continuité du soutien aux politiques communes de l'Union selon une approche modernisée. Ils soutiendront les plus vulnérables et renforceront ainsi les sociétés et le modèle social de l'Union, 14 % de leur enveloppe devant être consacrés aux objectifs sociaux. Dans leurs plans, les États membres seront en outre spécifiquement invités, entre autres, à concentrer leurs ressources sur des mesures destinées à lutter contre la privation matérielle au moyen d'une aide alimentaire et/ou d'une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies et à prévoir des mesures d'accompagnement en faveur de leur inclusion sociale.

*M^{me} Yaël BRAUN-PIVET
Présidente de l'Assemblée nationale
Palais Bourbon
126 rue de l'Université
75007 PARIS*

La prochaine proposition de CFP vise à permettre aux États membres de disposer d'une plus grande capacité de réaction face aux défis émergents, tout en maintenant les engagements de l'Union en matière de cohésion économique, territoriale et sociale.

Dans le cadre des négociations sur le futur CFP, la Commission poursuivra son dialogue avec le Parlement européen, le Conseil, les États membres et les parties prenantes concernées.

La Commission reconnaît également l'importance d'associer les organisations de la société civile et les autres organisations concernées à la conception et à la mise en œuvre des plans, et en particulier à la réalisation des objectifs sociaux. Leurs compétences opérationnelles et leur dialogue direct avec les personnes vulnérables contribuent notablement à l'efficacité de l'action européenne contre la pauvreté et l'exclusion.

En ce qui concerne la proposition d'un mécanisme de sauvegarde pour les financements destinés à l'aide alimentaire, la Commission prend note de la position exprimée par l'Assemblée nationale et tient à souligner que la proposition existante vise à garantir la continuité et la prévisibilité du soutien aux personnes les plus démunies, tout en préservant la flexibilité nécessaire aux États membres pour répondre à l'évolution des priorités stratégiques.

La Commission réaffirme son attachement aux principes de solidarité, de dignité humaine et de protection sociale sur lesquels est fondée l'Union européenne et continuera de travailler en étroite collaboration avec les États membres et les organisations partenaires pour faire en sorte que les politiques de l'Union soutiennent efficacement ceux qui en ont le plus besoin.

Les discussions entre la Commission et les colégislateurs, le Parlement européen et le Conseil concernant cette proposition sont en cours, et la Commission a bon espoir qu'un accord puisse être conclu dans un avenir proche. L'avis de l'Assemblée nationale a été communiqué aux représentants de la Commission dans le cadre des négociations avec les colégislateurs et servira de base à ces discussions.

Ne doutant pas que ces précisions répondront aux points soulevés par l'Assemblée nationale, nous nous réjouissons, par avance, de la poursuite de notre dialogue politique.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de notre haute considération.

Roxana Mînzatu
Vice-présidente exécutive

Maroš Šefčovič
Membre de la Commission

